

Inscription sur les listes électorales

Période d'inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter **lors de l'élection européennes du 9 juin 2024**, vous devez vous inscrire **en mairie au plus tard le 3 mai 2024 (vous avez jusqu'au 1er mai 2024 à 23h59 pour remplir cette démarche en ligne)**.

S'inscrire en ligne

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Vous devez fournir la version numérisée des documents suivants :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatif d'identité

En mairie

Présentez-vous à l'accueil population muni(e) de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport biométrique, et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Sur place, vous remplirez le formulaire d'inscription mis à votre disposition.

Gagnez du temps !

Formulaire d'inscription sur les listes électorales à l'usage des citoyens français (Cerfa n°12669*01) téléchargeable ici :

Fichier

[Cerfa 12669_01 Inscription sur les listes électorales 56.16 Ko](#)

Il est possible de remplir le formulaire d'inscription sur les listes électorales chez soi.

Les pièces à fournir devront être ramenées au Guichet unique, en même temps que le formulaire d'inscription dûment complété.

Un récépissé vous sera remis lors de votre inscription.

Un cas particulier ?

Contactez l'accueil population au 01 60 07 89 89 !